

SUBVENTION VALORISATION DU PATRIMOINE À DESTINATION DES ASSOCIATIONS PATRIMONIALES ET ARCHÉOLOGIQUES

 **Date de publication** : 09/11/2023

 **Date limite de dépôt des candidatures** : 16/02/2024

Type : Subvention

Domaine : Culture / patrimoine

Bénéficiaires : Association

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de Seine-et-Marne soutient les associations du territoire qui œuvrent à la conservation, la valorisation ou la diffusion du patrimoine seine-et-marnais.

Ce soutien départemental se traduit notamment par le versement d'une aide au fonctionnement et/ou d'une aide aux projets de l'association :

1. La première subvention est accordée afin de permettre à l'association de réaliser les actions qui justifient son existence et qui sont en rapport avec son objet et ses buts.
2. La seconde subvention est accordée afin de permettre à l'association de mener des recherches et/ou des études généalogiques, historiques ou archéologiques, et/ou réaliser un projet ponctuel de mise en valeur du patrimoine de Seine-et-Marne.

Pour obtenir cette aide, veuillez remplir le dossier de demande de subvention ci-dessous et de le retourner à l'adresse indiquée avant le **16 février 2024**.



Dossier de demande de subvention pour les associations patrimoniales et archéologiques (2023-2024)
DOCX - 109.49 Ko (/sites/default/files/media/downloads/2023-associations-patrimoine-et-archeologie-1.docx)